



Bulletin d'information sur la situation acridienne

Bulletin N° 512

01-29/02/2024

Résumé de la situation acridienne :

- ✦ Au cours du mois de février, les conditions écologiques sont restées défavorables au développement des Criquets dans la majorité du territoire.
- ✦ La situation acridienne reste calme et aucune signalisation n'a été rapportée au CNLA durant cette période.

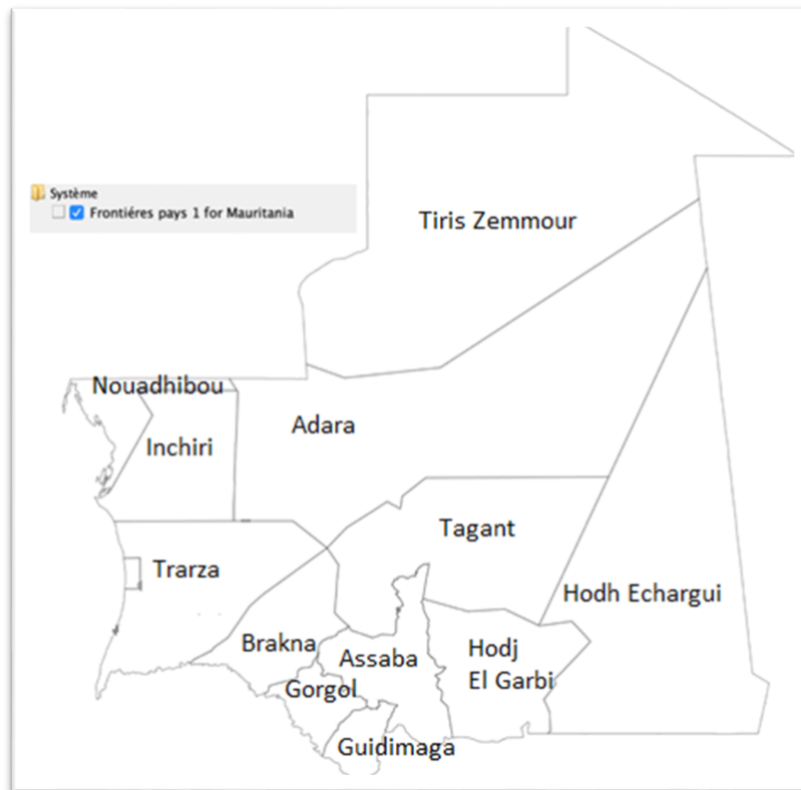


FIGURE 1 : CARTE GENERALE DE LA MAURITANIE

Danger

Menace

Prudence

✓
Calme

Centre National de Lutte Antiacridienne

Tél. +222 45 24 48 55, Tounsoueilim, BP 665 Nouakchott, Mauritanie
e-mail: info@cnla.mr site web : www.cnla.mr

Conditions météorologiques & écologiques



La situation générale a été marquée par un renforcement de la dorsale de l'Anticyclone des Açores sur le proche Atlantique avec le renforcement des vents de nord-est à est sur l'ensemble du pays avec des visibilitées affectées à réduites par sable dans la plupart des cas sur le nord, le centre et sur le sud-est du pays.

Les températures maximales ont varié entre 25 et 41 °C, tandis que les minimales entre 10 et 24 °C. Le ciel était généralement clair à peu nuageux.

Les conditions écologiques sont restées défavorables au développement du Criquet pèlerin dans la majeure partie du pays.

Situation acridienne



Au cours de cette période, la situation acridienne est restée calme sur l'ensemble du pays. Aucune signalisation de présence de Criquets n'a été rapportée au Centre.

Traitement



Au cours de cette période, aucun traitement n'a été effectué. Le cumul des superficies traitées, depuis de le début de la campagne 2023-2024 est de **451 ha** traités.

Dispositif



Actuellement, aucune équipe de prospection n'est sur le terrain.

Stock



Le stock de pesticide disponible au CNLA est de :

- 32000 litres de Chlorpyrifos 240 ULV.
- 310,5 kg de Novacrid®

Prévisions



Compte tenu de la présence de conditions écologiques défavorables au développement des Criquets d'une part et la diminution significative des effectifs acridiens d'autre part, on ne s'attend pas à un changement significatif de la situation acridienne au cours des décades à venir.

Divers



- Le Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLA) et le Centre International de la Recherche Agronomique et du Développement (CIRAD) ont signé, le jeudi 15 février 2024, un Protocole D'Accord Cadre de Coopération sur les problèmes acridiens en Mauritanie. L'objectif de ce protocole-cadre, d'une durée de 3 ans, est de définir le cadre général de coopération des deux institutions dans leurs domaines d'activité.

- Le Directeur du CNLA a participé, le 15 février 2024, à l'Hôtel Nouakchott, aux travaux de l'atelier de restitution de la stratégie nationale E-Agriculture. Projet FAO/TCP/SNE/3801 : (1000 villages numériques) « transformation numérique rurale pour lutter contre la faim, la pauvreté et les inégalités dans les pays du Maghreb »

- Le Directeur Technique du CNLA a participé, entre les 13 et 15 février 2024, à la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture de Mauritanie, aux travaux de l'atelier de formation sur l'application de l'intelligence artificielle dans l'agriculture de précision pour la sécurité alimentaire.